

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Département de la MAYENNE ----- Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER ----- Commune de BOUCHAMPS LES CRAON ----- Date de la convocation 12 mai 2021 ----- Date de l'affichage 12 mai 2021	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  L'an deux mil vingt et un, le 20 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID - 19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire  <b><u>Etaient présents</u></b> : MM JULLIOT Paul-Emmanuel, GONNIER Aurélie, AUBIER Alexandra, GOGUET Mickaël, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe.  <b><u>Absents excusés</u></b> : BELLANGER Élise, GUIOULLIER Anaïs, Marion PATERNE, Kévin DÉSILLE  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Gabriel BELLANGER	Nombre de conseillers  <i>En exercice</i> → 14  <i>Présents</i> → 10  <i>Votants</i> → 10  <i>quorum</i> → 8
---	---	--

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes.

**Le compte-rendu de la précédente réunion du 22 avril 2021 est approuvé.**

### Délibérations de la séance

N°	Libellés
2021-05-01	Décision modificative n°1 budget commune 2021 – amortissement éclairage rue chèvrefeuilles
2021-05-02	Demande de subvention départementale au titre du Plan Mayenne Relance – volet communal – travaux de voirie rue des boulais
2021-05-03	Demande de subvention Région des Pays de la Loire au titre du Plan de relance - acquisition tracteur tondeuse

### **Synergies 53 – Réseau des collectivités : présentation de l'association**

Monsieur le Maire a souhaité que Madame Maude LAURENT, animatrice du réseau des collectivités 53, présente l'association « Synergies » dont le siège social se situe à CHANGÉ.  
Le réseau des collectivités, c'est :

- ⇒ 9 élus qui animent le comité de pilotage du réseau et qui orientent les thématiques d'ateliers.
- ⇒ Une équipe de deux salariées de Synergies qui animent le Réseau des collectivités : Aurélie Fauque et Maude Laurent.

#### **Le réseau a pour objectifs :**

- Développer les échanges d'expériences entre les communes en valorisant les connaissances acquises par les élus.
- Développer des outils aidant les communes adhérentes à construire leurs projets.
- Recevoir un soutien, une approbation, un encouragement de la part des élus des autres communes mayennaises.
- Faire écho aux réalisations durables pour qu'elles se multiplient...

#### **Le réseau a pour missions :**

- Organiser des visites de réalisations, réunions d'informations et témoignages, formations... répondant aux attentes des communes adhérentes.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

- Communiquer sur les initiatives durables mayennaises (réalisation de fiches expériences et fiches techniques).
- Mettre à disposition des adhérents des ressources documentaires (accès réservé sur le site internet) : dossiers techniques, cahiers des charges...
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).

Le réseau favorise la parole des élus en tant qu'acteurs de terrain, confrontés aux réalités quotidiennes telles que :

- faire des choix parmi une multitude de solutions techniques,
- trouver le meilleur compromis financier et s'entourer de partenaires,
- faire ou déléguer le suivi des opérations selon les moyens humains disponibles,
- réussir la sensibilisation des personnels, utilisateurs ou habitants sur un projet

En 2021, 36 communes mayennaises ont renouvelé leur adhésion au Réseau des collectivités dont les communes de Craon, La Selle-Craonnaise, Niaflès, Pommerieux, Saint-Quentin-les-Anges.

**L'adhésion** au réseau des collectivités mayennaises : 300 € par an.

Suite à la présentation, le conseil municipal souhaite consulter les communes de Pommerieux et de Niaflès afin d'avoir un retour d'expérience sur leur adhésion à l'association.

**Arrivée de Monsieur Paul-Emmanuel JULLIOT à 21 h 30**

<b>FINANCES : décision modificative n°1 budget commune 2021 – amortissement éclairage rue chèvrefeuilles</b>	<b>DCM 2021-05-01</b>
--	-----------------------

Suite aux travaux d'éclairage réalisés rue Chèvrefeuilles pour un montant de 9 326.43 €, il convient d'amortir la dépense sur une période de 15 ans et de passer les écritures d'amortissement en conservant l'équilibre du budget de la commune.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter les crédits nécessaires pour l'amortissement des travaux d'éclairage sur une période de 15 ans, à compter de cette année.

**Entendu ce qui précède, le conseil municipal,**

à 10 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention

➡ **DÉCIDE** d'amortir les travaux d'éclairage de la rue Chèvrefeuilles sur une période de 15 ans, soit la somme de 621 € 79 en 2021 puis 621 € 76 les années suivantes.

➡ **VOTE** les crédits budgétaires nécessaires pour financer ces opérations

Fonctionnement dépenses	Crédits votés	DM n°1	crédits après dm n°1
article 6811-042 amortissement fds de concours	695.72€	621.79 €	1 317.51 €
article 022 dépenses imprévues	25 838.65 €	- 621.79 €	25 216.86 €
<b>Fonctionnement dépenses TOTAL</b>	<b>26 534.37 €</b>	<b>0 €</b>	<b>26 534.37 €</b>
Investissement dépenses	Crédits votés	DM n°1	crédits après dm n°1
article 020 dépenses imprévues	8 800.00 €	621.79 €	9 421.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 800.00 €</b>	<b>621.79 €</b>	<b>9 421.79 €</b>
Investissement recettes			
article 28041582-040	0 €	621.79 €	621.79 €

<b>Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - pour les travaux de voirie rue des Boulais</b>	<b>DCM 2021-05-02</b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 10 867 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

**1 - Description détaillée du projet :**

**Partie haute de la rue Soleil Levant : aménagement de la zone d'arrêt des cars**

- Installation d'un nouvel abri-bus
- Matérialiser la zone d'arrêt des cars avec pose de bordures quai bus et matérialisation au sol
- Raccordement de la zone avec le trottoir existant avec la pose de bordures sur 10 ml
- Réaménagement des trottoirs pour favoriser l'accès au quai bus

**Rue des Boulais**

- Création d'un espace vert de 275 m<sup>2</sup> qui sera ensuite aménagé par les agents du service technique
- Réalisation d'un bi-couche sur les trottoirs et la voirie
- Signalisation verticale et horizontale pour les passages piétons et les stationnements afin de favoriser et gérer le stationnement des véhicules des parents d'élèves.

**2 – Calendrier prévisionnel du projet :** Mars avril 2021

**3 – Estimation détaillée du projet :**

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Travaux voirie rue des Boulais et aménagement zone arrêt des cars</i>	49 224.65 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 224.65 €</b>

TOTAL HT      49 224.65 €                      TVA (20 %) 9 844.93€      TOTAL TTC      59 069.58 €

**4 – Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	10 867.00 €
Région Pays de la Loire <i>obtenue</i>	6 397.00 €
D.E.T.R. <i>obtenue</i>	8 253.45 €
Produit des amendes de police <i>obtenue</i>	1 255.11 €
Fonds propres de la commune	22 452.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 224.65 €</b>

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, Monsieur le Maire propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise *Monsieur* le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 10 486 €,
- autorise *Monsieur* le Maire ou un adjoint au maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**Demande de subvention** Région des Pays de la Loire au titre du Plan de relance Dcm 2021-05-3

Pour l'année 2021, le conseil municipal décide de programmer l'acquisition d'un tracteur tondeuse avec accessoires.

**Monsieur le Maire expose** que le projet dont le coût prévisionnel s'élève à 24 370.12 € HT soit 29 244.19 € TTC, pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 %, auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre du Plan de Relance et propose au conseil municipal de solliciter cette aide financière.

**1 – Estimation détaillée du projet :** 24 370.12 € H.T.

**2 – Plan de financement prévisionnel du projet :**

Financeurs sollicités	Montant H.T.
Région Pays de la Loire plan de relance 2021 <i>sollicitée 20%</i>	4 874.03 €
Autofinancement <i>80 %</i>	19 496.09 €
<b>COUT TOTAL H.T.</b>	<b>24 370.12 €</b>

**3- Calendrier prévisionnel du projet :**

Date prévisionnelle d'acquisition	septembre 2021
-----------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **10 voix POUR**, 0 voix Contre et 0 abstention

- **arrête le projet** d'acquisition d'un tracteur tondeuse avec accessoires pour un montant estimé à 24 370.12 € H.T..
- **adopte le plan de financement** exposé ci-dessus
- **sollicite pour 2021, une subvention au titre du Plan de Relance de la Région des Pays de la Loire.**
- **autorise M. le Maire à signer le dossier** de demande de dossier ainsi que toutes les pièces annexes ou un adjoint au maire en cas d'empêchement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15